



Syndicat National Force Ouvrière des infirmiers-res de l'éducation nationale
(snfoien,france@gmail.com)

Communiqué

Suite à une décision du Conseil d'Etat publiée en date du 24 mars 2017. Le Conseil National de l'Ordre Infirmier a obtenu un jugement en référé.

La Ministre de la santé a un délai de trois mois à compter du 24 mars 2017 pour présenter un projet de décret visant à l'inscription automatique des infirmiers à l'Ordre National Infirmier par le biais des employeurs.

L'ordre infirmier a engagé ces démarches discrètement et ne représente pourtant que 1/5 de la profession, les 4/5 restant se verront mis au pied du mur.

En date du 27 janvier 2017, nous avons alerté madame la Ministre de l'Education Nationale sur ce sujet.

Récemment un courriel émanant d'une conseillère ordinaire nationale invitait tous les syndicats de l'Education Nationale à un groupe de travail sur le dossier infirmier. FO a refusé ce groupe de travail, l'ONI n'est pas notre employeur et ne représente que 1/5 de la profession. Notre syndicat étant un syndicat confédéré, nous avons une vision de ce qui se passe chez nos collègues et de la grogne qui monte. Nous avons également envoyé un courriel aux autres syndicats demandant une intersyndicale. Nous attendons leur réponse.

Nous refusons l'ordre infirmier et demandons son abrogation.

Franciane Rodriguez

Secrétaire Générale Syndicat nationale des infirmiers-res de l'Éducation Nationale